

COMMUNE D'ORSCHWILLER – 67600

**Conseil Municipal du 16 octobre 2026
Liste des délibérations**

Séance ordinaire du 16 octobre 2026 – 19h

Date de convocation : 12 octobre 2026
Affichage de l'ordre du jour : 12 octobre 2026

Membres en fonction : 15

Membres présents : 11

Sous la présidence de M. Olivier MORIS – Maire

Membres présents : MMES et MM Olivier MORIS – Corinne REISS – Pascal LINTZ – Jacques LEVEQUE - Estelle ROLLY- FINCK - Isabelle SICARD - Jo-Yanne SIEGLER - Léa IMBERT - Mathieu RIEHL - Paméla MASSARE - Jean-Paul EBLIN

Absents excusés :

- Mathilde MEYER-TRIBUT donne procuration à Corinne REISS
- Elodie THIRION donne procuration à Paméla MASSARE
- Christophe BLEGER donne procuration à Estelle ROLLY-FINCK
- Vincent ZIMMERMANN donne procuration à Pascal LINTZ

N° Délibération	Objet	Vote
1 CM 16 10 2026	Commission Locale de l'Eau	
2 CM 16 10 2026	Désignation d'un secrétaire de séance	Adopté à l'unanimité
3 CM 16 10 2026	Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 septembre 2026	Adopté à l'unanimité
4A CM 16 10 2026	Contribution au Fonds de solidarité pour le logement de la CeA	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
4B CM 16 10 2026	Incendies : soutien aux communes sinistrées	Non adoptée
4C CM 16 10 2026	Actualisation des tarifs de location des salles communales	Adopté à l'unanimité
4D CM 16 10 2026	Révision des tarifs de la redevance d'occupation du domaine public par les commerces ambulants	Adopté à l'unanimité
5 CM 16 10 2026	Remplacement d'un membre du bureau de l'Association Foncière	Adopté à l'unanimité
6 CM 16 10 2026	Divers et communication	Acté

COMMUNE D'ORSCHWILLER – 67600

1. Commission Locale de l'eau

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu les articles L. 2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir la fonction de secrétaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** M. Jean-Paul EBLIN, Conseiller Municipal, comme secrétaire de séance.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 septembre 2026

Les membres du Conseil Municipal **ADOPTENT**, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 3 septembre 2026, sans observation et signent le registre.

ADOPTÉ à l'unanimité.

4. Finances

A- Contribution au Fonds de solidarité pour le logement de la CeA

Par un courrier du 3 août 2026, le Président de la Collectivité européenne d'Alsace sollicite les Maires pour une contribution volontaire au Fonds de Solidarité en matière de Logements financés par la CeA.

En 2025, le FSL a permis de soutenir plus de 3500 ménages alsaciens (soit 15 583 foyers en 5 ans) pour accéder à un logement, s'y maintenir ou faire face à des impayés d'énergie ou d'eau.

La pérennité du Fonds de Solidarité pour le Logement est aujourd'hui fragilisée par une hausse significative des demandes et une conjoncture économique et sociale difficile.

En 2026, la contribution de la CeA au FSL a été augmentée de 250 000€ et se porte à 1,5 millions d'euros.

Dans ce contexte, M. Frédéric BIERY appelle l'ensemble des communes à un engagement partagé et propose une contribution volontaire sur la base de 500€ par tranche de 1 000 habitants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCORDER** une contribution volontaire au fonds de solidarité pour le logement selon les modalités proposées ci-dessus soit 500 € (selon la strate démographique d'Orschwiller),
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette contribution financière,

COMMUNE D'ORSCHWILLER – 67600

- **PRECISE** que la dépense sera imputée au compte 6281,
- POUR : 13
- ABSTENTION : 2
- CONTRE : 0

ADOPTÉ à l'unanimité des suffrages exprimés

4. Finances

B- Incendies – soutien aux communes sinistrées

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune d'Orschwiller tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune d'Orschwiller contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 250 € à la Protection civile,
 - Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien financier, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

- POUR : 3
- ABSTENTION : 7
- CONTRE : 5

La délibération n'est pas adoptée

4. Finances

C- Actualisation des tarifs de location des salles communales

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de réajuster les différents tarifs de location de la salle des fêtes Richard AUBRY. Il précise que ces tarifs seront appliqués à compter du 1^{er}/01/2027.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE D'ORSCHWILLER – 67600

- **FIXE** les nouveaux tarifs de la salle des fêtes comme suit :

Orschwiller	Extérieurs
250 €	400 €

Pour la salle du dépôt communal : 75 € (pas de changement de tarif)

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à établir et à signer les contrats de location

ADOPTÉ à l'unanimité.

4. Finances

D- Révision des tarifs de la redevance d'occupation du domaine public par les commerces ambulants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le droit de place à 15€ par jour de présence
- **AUTORISE** le maire à émettre un titre de recette annuel correspondant à la redevance d'occupation du domaine public, conformément au tarif fixée par la présente délibération
- **DECIDE** d'appliquer ce nouveau tarif à compter du 01/01/2027

ADOPTÉ à l'unanimité

5 – Remplacement d'un membre du bureau de l'Association Foncière

Suite au désistement de M. Emile WALISZEK, il est proposé de nommer M. Paul STUDLER comme membre titulaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉSIGNE les membres suivants :

Membres titulaires :

- LINTZ Pascal (représentant la Commune d'Orschwiller en qualité de propriétaire)
- ZIMMERMANN Vincent - Orschwiller
- STUDLER Paul

Membres suppléants

- BLEGER Christophe (représentant la Commune d'Orschwiller en qualité de propriétaire)

Accusé de réception en préfecture
067-216703629-20261016-LISTEDCM1610202-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2026

COMMUNE D'ORSCHWILLER – 67600

- BENEDICT Georges - Illhaeusern.

ADOPTÉ à l'unanimité.

Séance levée à 21h30.

Fait à Orschwiller, le 16/10/2026

Le secrétaire de séance

M. Jean-Paul EBLIN

Le Maire

M. Olivier MORIS

